

TASSIN-LA-DEMI-LUNE ENTREPRISE

# PO&S innove grâce à ses clients

Fabrice Giraud et Ahmed Assini ont développé une application informatique qui permet de classer ses fichiers joints de manière efficace.

Comment gagner en efficacité face à la masse des informations reçues ? À partir de cinq fichiers joints par jour et par collaborateur, on estime le temps passé à classer les documents joints à un quart de temps plein perdu par an. Dans les cabinets d'expertise comptable ou d'avocats, c'est une perte de temps et d'argent pour des services dont la valeur est justement estimée sur le temps passé.

## De « Liite classement » à « Liite projet »

Forts de ce constat, Fabrice Giraud et Ahmed Assini se sont associés pour développer une application informatique qui permet de classer ses fichiers joints de manière intuitive ou structurée en amont. Nommée « Liite classement », pièce jointe en finnois, cette solution est commercialisée depuis quelques mois. Le duo lance un deuxième service qui, lui, s'attaque à la masse des cour-



■ De passage au Mix, espace de coworking de Tassin, Fabrice Giraud débute la commercialisation de son logiciel « Liite ». Photo Catherine Selo

riels reçus, « Liite projet ». Là où les courriels arrivent en grand nombre et les projets sont menés par de multiples acteurs, la solution permet d'organiser les sujets tout en veillant à optimiser le traitement général des messages. Le système se veut agile, nomade et facile à configurer.

## Suivre la transformation des services informatiques et télécommunications

Depuis neuf ans, Fabrice Giraud audite les entreprises, leurs systèmes d'information, et accompagne la transformation des services informatiques et télécommunications. Il comprend le besoin des utilisateurs et surtout sait le retranscrire auprès des développeurs informatiques des entreprises pour créer des solutions simples à utiliser et accélérer le changement des pratiques des salariés. Ahmed Assini, développeur en informatique, travaillait depuis plusieurs années au sein d'un groupe, accompagné par Fabrice Giraud. Le moment est venu pour eux de satisfaire le besoin d'un plus grand nombre de clients en devenant éditeurs de logiciels.

PRATIQUE, Tél. 06.12.52.78.22, fgiraud@poets.fr, www.poets.fr

DARDILLY AGRICULTURE

# L'avenir se dessine enfin à la ferme de la Brochetière

Située au nord-ouest de la commune, la ferme de la Brochetière prépare sa mutation. Ce sont surtout les trente hectares de terre qui vont connaître un nouvel usage. Propriété de l'État, ils ont été affectés au début des années 70 à l'école nationale vétérinaire de Lyon (devenue VetAgroSup) qui s'en servait pour des activités pédagogiques. Il y a cinq ans, ces dernières ont été rapatriées sur le campus de Marcy-l'Étoile, laissant la Brochetière vide de toute activité. Peut-être pas pour longtemps, si l'on en croit Jean-Marc Dolais, secrétaire général de VetAgroSup.

## Un troupeau pédagogique de vaches et de chevaux

« À terme, nous voudrions réutiliser ces terrains pour un usage pédagogique afin de former nos vétérinaires. Cela passerait par l'installation d'un troupeau pédagogique de vaches et de chevaux, qui servirait de

réfèrent à nos élèves. Ils pourraient par exemple examiner le comportement d'une vache dans un champ. » Le projet est encore en phase d'étude, mais il a de bonnes chances de se concrétiser au cours de la période 2016-2020, puisqu'il « s'inscrit dans le projet d'établissement » de VetAgroSup.

## Compenser les terrains impactés par l'A89/A6

Toutefois, les vétérinaires ne pourront profiter que de la moitié de la surface des terrains de la ferme. Car l'an dernier, l'État a vendu 15 hectares à une société d'aménagement foncier, la Safer. Son directeur départemental, Olivier Montet, justifie les raisons de cette acquisition : « Il s'agit de compenser les pertes des agriculteurs impactés par la future liaison A89/A6. Nous allons revendre des parcelles à ceux qui se sont vus amputés d'une partie de leurs terres. Cela concerne moins d'une dizaine

d'exploitants », signale le responsable. Les parcelles concernées seront situées de part et d'autre de l'autoroute. En outre, l'organisme projette d'installer une activité de maraîchage sur deux hectares, sur la partie la plus proche du corps de ferme. « Nous avons à cœur de maintenir une activité agricole à la Brochetière. On va déposer un permis de construire, le projet pourrait aboutir début 2017 », confie Olivier Montet.



■ Les terrains seront répartis entre des agriculteurs et un maraîcher. L'école vétérinaire conserve 15 ha. Photo Nicolas FORQUET

## Les travaux du corps de ferme suspendus

Les bâtiments du corps de ferme de la Brochetière ont été achetés par une société civile immobilière qui projette, à terme, de les réhabiliter en une vingtaine de logements. Les travaux de déconstruction sont engagés à l'automne, sitôt que la mairie a accordé un permis de démolition d'un appartement ainsi qu'une autorisation de réfection de toiture. Mais, au conseil municipal de décembre, coup de théâtre ! Un arrêté interruptif de travaux est annoncé afin de stopper le chantier. « Le propriétaire a en-

gagé des travaux bien au-delà de ce que lui accordait le Plan local d'urbanisme, soit trois logements, pas plus, car la parcelle est classée en zone agricole », prévient Cyril Biousque, directeur de cabinet à la mairie. Il faudra attendre l'enquête publique du nouveau PLU en 2017, pour que la parcelle puisse espérer être classée en zone constructible, ce qui permettrait au propriétaire de réaliser les vingt logements espérés. En attendant, les engins de chantier ont été saisis et les travaux arrêtés.